

**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE LUZANCY**

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Approuvé le 5 décembre 1986

Révisé le 26 septembre 2001

Modifié le 1 septembre 2006

MODIFICATION N°2

**Suppression des emplacements réservés
n°10, 12, 13 et 14**

ENQUÊTE PUBLIQUE

1 - Délibération du Conseil Municipal

REÇU

15 DEC. 2008

SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX

Le Maire

05 DEC. 2008

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,
MARIE Gisèle



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUZANCY

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2008

<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En exercice</i>	<i>Qui ont pris part à la délibération</i>
15	15	13

DATE DE LA CONVOCATION

28 novembre 2008

DATE D’AFFICHAGE

28 novembre 2008

OBJET DE LA DELIBERATION

**APPROBATION DE LA 2^{ème}
MODIFICATION DU POS**

L’an deux mil huit et le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FORTIER Patrick, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M.M. BARRAULT Christian 1^{er} Adjoint, MARIE Gisèle 2^{ème} Adjoint, BEAUVOIS Daniel 3^{ème} Adjoint, DELAMOTTE Isabelle, DERRIEN Nicolas, GANCHOU Thierry, CARBUCCIA Hervé, THIESSET Patrick, BAROIN Pascal, PEREIRA Manuel, HERAULT Laurence, GAULLIER Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES : MM. DUPRESSOIR Gilles qui donne pouvoir à M. CARBUCCIA Hervé, PERL Emmanuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DERRIEN Nicolas

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L.123.1 et suivants et R123.1 et suivants ;

VU le Plan d’Occupation des Sols approuvé le 5 décembre 1986, révisé le 28 septembre 2001 et modifié le 1^{er} octobre 2006 ;

VU l’arrêté n° 26/2008 du 24 juillet 2008 prescrivant la mise à l’enquête publique de la modification n° 2 du POS, du 02/09/2008 au 03/10/2008 inclus ;

VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur du 30 octobre 2008 ;

CONSIDERANT que les résultats de l’enquête publique qui ont fait l’objet d’un avis favorable de la part du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que la modification n° 2 du POS telle qu’elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l’article L123.10 du Code de l’Urbanisme ;

ENTENDU l’exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE d’approuver la modification n° 2 du POS telle qu’elle est annexée à la présente ;

DIT que la présente délibération fera l’objet, conformément aux articles R123.24 et R123.25 du Code de l’Urbanisme ;

- d’un affichage en mairie durant un mois ;
- d’une mention dans un journal local ;

DIT que, conformément à l’article L123.10 du Code de l’Urbanisme, la modification n° 2 du POS approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de Luzancy ainsi qu’à la Sous-Préfecture aux jours et heures habituels d’ouverture au public.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUZANCY**

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures précitées ci-dessus ;

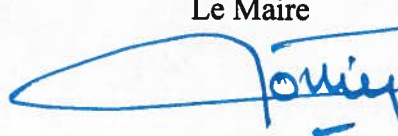
DIT que la présente délibération, accompagnée du dossier de la modification n° 2 du POS authentifiée sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de Meaux.

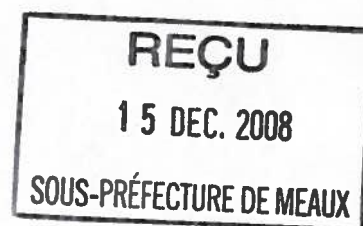
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les Membres présents.

POUR COPIE CONFORME.

A LUZANCY, le 5 décembre 2008

Le Maire


P.FORTIER



Acte rendu exécutoire
Après publication et
transmission en sous-
préfecture
Le 15 décembre 2008